



## **CONTRATS "PACTE" A L'INRA LA CFDT A OBTENU DES AVANCEES**

Au Comité Technique Paritaire du 21 mars 2006, la Direction Générale a présenté un texte proposant une mise en oeuvre des contrats PACTE à l'INRA.

Ce contrat garantit à des jeunes de moins de 26 ans sans qualification d'accéder aux carrières de la fonction publique. La période de stage inclut un temps de formation d'au moins 20 %.

Il s'adresse à des jeunes ayant un diplôme inférieur au baccalauréat et prévoit une rémunération allant de 55 à 70% du minimum de traitement de la fonction publique.

***Grâce à son intervention, la CFDT-INRA a obtenu :***

- **que ce contrat s'adresse à des jeunes sans qualification ou titulaires du BEPC** (les titulaires de CAP ou BEP relèvent eux des concours classiques de la fonction publique).
- **que sa rémunération à l'INRA soit réévaluée à hauteur de 100 % du minimum fonction publique (SMIC).**

***La CFDT-INRA veillera au bon fonctionnement de ce dispositif à l'INRA, pour que la fonction publique assure son rôle d'intégrateur social, en fournissant à des jeunes une qualification et un emploi.***